

# LES APPELS DE FONDS ABONDEMENT ÉVOLUENT

Natixis Interépargne a souhaité simplifier le process d'appel de fonds pour l'abondement.

À compter de fin septembre, vous recevrez un **appel de fonds unique pour l'ensemble de vos dispositifs d'épargne salariale** et aurez **un seul paiement à effectuer**.

La **périodicité** de cet envoi demeurera **inchangée**.

## NOUVEAU : UN APPEL DE FONDS INTÉGRANT SUR UN MÊME DOCUMENT...

### ////// **les abondements** attachés aux versements des salariés sur l'ensemble des FCPE de vos dispositifs

Jusqu'à présent vous receviez autant d'appels de fonds que de FCPE.

### ////// **les éventuels abondements annulés** à vous créditer

Les abondements appelés à tort suite à l'annulation d'un versement salarié seront ainsi déduits de l'appel de fonds, alors qu'ils faisaient auparavant l'objet d'un envoi séparé.

Exemple : l'abondement lié aux prélèvements périodiques demandés par les salariés revenant en impayé.

De façon optionnelle, selon vos modalités de fonctionnement :

### ////// **les remboursements de prélèvements sociaux** sur des versements que vous nous auriez transmis en brut et pour lesquels nous calculons les prélèvements

Ces éléments faisaient jusque-là l'objet d'un envoi séparé.

# LE COURRIER APPEL DE FONDS EVOLUE ÉGALEMENT

À chaque arrêté, Natixis Interépargne vous adressera **une seule lettre** d'appel de fonds **pour l'ensemble de vos dispositifs d'épargne salariale**, et non plus une lettre par dispositif et par FCPE.

Vous y trouverez :

- au recto : **l'arrêté de votre compte** d'épargne salariale sur la période
- au verso :
  - **le récapitulatif des opérations** réalisées sur cette période
  - le rappel des arrêts de compte antérieurs



L'arrêté de votre compte épargne salariale au 15/05/2013 fait apparaître un solde de 2 419,88 euros . Vous trouverez le relevé détaillé des opérations réalisées au verso de ce courrier.

Le montant correspondant sera prélevé sur votre compte :

IBAN	Date de prélèvement	Montant
FR76 1027 8060 4900 0200 6710 126	20/05/2013	2 419,88 EUR

■ *Recto : montant à recouvrer au titre de l'arrêté*



■ *Verso : récapitulatif des opérations*

Opérations réalisées sur votre Plan d'Epargne Salariale, arrêtées au 15/05/2013

	Montant brut	CSG	CRDS	Montant
*TEST* TS_DISPOSITIFS	2 630,39	197,27	13,15	- 2 419,88
PERCODO	155,25	11,64	0,78	- 142,83
Abondement	155,25	11,64	0,78	- 142,83
PERCO 8606	125,55	9,42	0,62	- 115,51
Abondement	125,55	9,42	0,62	- 115,51
GRILLE E DYNAMIQUE	2 349,50	176,21	11,75	- 2 161,54
Abondement	2 450,00	183,75	12,25	- 2 254,00
Annulation abondement	- 100,50	- 7,54	- 0,50	92,46
<b>Solde de l'arrêté</b>				<b>- 2 419,88</b>

  

Rappel des arrêts de compte antérieurs		Montant	Reste à régler
Situation de votre compte			
Appel de fond n°000003146 du 15/04/2013		- 258,34	- 258,34